

COMMENT CONNAITRE LE TRAVAIL QUAND LE TRAVAIL N'EST PLUS LE TRAVAIL ?

Abdallah Nouroudine

« Comment connaître le travail quand le travail n'est plus le travail ? ». Cette question comporte deux aspects : le premier est d'ordre méthodologique (« comment connaître le travail ? »). Le second concerne cet objet hypothétique que serait « le travail qui n'est plus le travail ». Avant de proposer des pistes de réflexion quant au premier aspect du sujet, nous tenterons de clarifier ce dont il est question dans l'expression « le travail qui n'est plus le travail » en analysant en particulier les rapports entre, d'une part, le travail marchand et, d'autre part, le travail non-marchand et le « travail informel ». Cela nous conduira ensuite à examiner si une activité humaine socialisée peut être réellement informelle en étudiant succinctement la question de la norme dans l'activité humaine. Ainsi, nous pourrions enfin proposer quelques repères méthodologiques pour tenter de comprendre des activités supposées être informelles en portant l'attention sur les principes épistémologiques de l'ergonomie et de l'ergologie.

1. Qu'est que « le travail qui n'est plus le travail » ?

On ne peut tenter de comprendre l'idée d'un travail qui ne serait plus le travail qu'en le mettant en rapport avec un travail qui serait encore le travail. Le « travail qui n'est plus le travail » serait (pour emprunter le langage platonicien) une apparence de travail par rapport au vrai travail ou au travail « réel ». Si le vrai travail, c'est le travail marchand (modèle du travail), alors on peut supposer que le « travail qui n'est plus le travail » serait le travail non-marchand et le « travail informel » (copies imparfaites du modèle). Il y a donc lieu de déterminer si le travail non-marchand et le « travail informel » existent et fonctionnent effectivement en tant que copies d'un modèle qui serait le travail marchand.

1.1. Le travail marchand est considéré comme une référence

En faisant allusion à un « travail qui n'est plus vraiment le travail » on pense au travail tel qu'il est en dehors de la norme admise pour considérer qu'une activité humaine est un travail. Dans le contexte international actuel caractérisé par la mondialisation de l'économie et du commerce, la norme dominante du travail est celle du travail marchand ou encore le « travail *stricto sensu* » tel que défini par Yves Schwartz à savoir une « prestation rémunérée dans une société marchande et de droit » [9, p. 678]. Le développement des activités productives a connu un tel essor dans les sociétés occidentales que le travail marchand s'est constitué en critère déterminant d'appartenance sociale. L'importance du travail marchand est telle que, dans l'usage courant, les termes de travail et de travail marchand se sont

imposés comme des synonymes. Marshall Sahlins observait déjà la centralité du travail marchand dans les sociétés occidentales lorsqu'il affirmait que : « [...] Dans la culture occidentale, l'économie est le lieu principal de la production symbolique. Pour nous, la production de marchandises est en même temps le mode privilégié de production et de transmission symbolique. Le caractère unique de la société bourgeoise consiste non pas dans le fait que le système économique échappe à la détermination symbolique, mais dans ce que le système économique est structurellement déterminant » [8, p. 262]. C'est parce que le travail marchand est « structurellement déterminant », dans les sociétés occidentales, qu'il constitue une norme de référence par rapport à laquelle s'évalue l'intégration ou l'exclusion sociale et que s'effectue la discrimination entre le formel et l'informel dans les activités humaines.

En effet, si on considère que le travail marchand est effectivement une norme, sachant qu'« une norme, une règle, c'est ce qui sert à faire droit, à dresser, à redresser » [1, p. 179], alors « le travail qui n'est plus le travail », c'est le travail tel qu'il présente un écart ou une distorsion par rapport à cette référence. Le « travail qui n'est plus le travail », du fait de son écart par rapport à la norme que constitue le travail marchand, ce serait alors le travail non-marchand (très courant dans les sociétés africaines) et le « travail informel » (très répandu dans les pays du tiers-monde).

1.2. Le « travail qui n'est plus le travail » serait le travail non-marchand

Dans la plupart des sociétés africaines, le travail non-marchand est un mode de travail valorisé et reconnu socialement. Il permet d'acquérir des biens et des services utiles pour la satisfaction des besoins de vie. Il est un cadre dans lequel s'effectue l'échange au sens où le définit Marcel Mauss, à savoir un processus composé de trois exigences : donner, recevoir et rendre. Mais ici, ce qu'on échange, « ce n'est pas exclusivement des biens et des richesses, des meubles et des immeubles, des choses utiles économiquement. Ce sont avant tout des politesses, des festins, des rites, des services militaires, des femmes, des enfants, des danses, des fêtes, des foires dont le marché n'est qu'un des moments et où la circulation des richesses n'est qu'un des termes d'un contrat beaucoup plus général et beaucoup plus permanent » [5, p. 151]. Le travail non-marchand se fonde sur un échange dont la signification n'est pas strictement économique. Mais, dans l'idée d'un travail non-marchand, ce n'est pas la caractéristique de l'économique qui est absente, c'est celle du marchand. Autrement dit, parce que des biens sont produits et circulent dans le réseau social, le travail non-marchand demeure une activité économique, mais parce que les biens produits ne sont pas échangés en tant que marchandises, les activités qui sont réalisées pour les produire et les échanger ne sont pas marchandes.

Dans le travail non-marchand, les biens échangés sont un vecteur de construction et d'instauration de relations sociales qui peuvent être pacifiques ou conflictuelles. En outre, cet échange ne porte pas seulement sur les choses, mais aussi sur les valeurs symboliques dérivées des biens échangés (honneurs, prestiges, autorité, etc.). Il n'est pas rare que la valeur symbolique dérivée des biens prenne le dessus sur la valeur des choses en tant que telles. Aux Comores, la réalisation du travail non-

marchand répond à une logique qui est de cet ordre. Le travail non-marchand s'y présente comme un recours dans l'effort social de résoudre, au moins partiellement, des problèmes concrets d'alimentation, d'éducation, de main-d'œuvre, etc. Il est un vecteur de reconnaissance et d'intégration sociale autrement plus puissant que le travail marchand car il est enraciné dans la culture et dans l'histoire.

1.3. Le « travail qui n'est plus le travail » serait le « travail informel »

Le « travail informel » se distingue partiellement du travail marchand sur le plan des objectifs. Alors que la logique économique du « travail informel » est orientée vers les objectifs du profit et de la solidarité familiale, celle du travail marchand est recentrée sur l'objectif du profit. Néanmoins, dans le « travail informel », l'objectif du profit est subordonné à l'exigence de la solidarité familiale. Bien que l'expérience des pays du tiers monde révèle que le « travail informel » ne permet d'acquérir qu'un faible profit et de ne réaliser qu'une modeste solidarité familiale, cette dernière constitue un point de démarcation important entre le « travail informel » et le travail marchand. Dans son analyse de l'économie informelle, Bruno Lautier relève que la « logique de reproduction familiale [...] prime sur la logique de croissance de l'entreprise, ou même de maximisation du bénéfice. Cette logique de reproduction familiale vaut également dans de nombreux cas pour la famille élargie, ou même des ensembles plus vastes comme la caste africaine » [4, p. 69]. Il illustre cette réflexion par l'exemple des forgerons en Afrique : « Alain Morice interprète l'endogamie de la caste des forgerons à Kaolack, couplée à l'embauche exclusive comme apprentis des enfants de la caste autres que ceux du patron de

l'atelier, comme une manifestation de la priorité de la reproduction du groupe social sur d'autres objectifs. Même si l'on peut montrer que cela affecte défavorablement la productivité, ou que cela met en position de faiblesse les forgerons face à leurs clients ou fournisseurs, on ne peut y voir une irrationalité. Le caractère « sous-optimal », du point de vue économique, des rapports sociaux qui sont préservés est, en quelque sorte, le prix à payer pour que le groupe social se reproduise comme groupe, et c'est cette logique collective de reproduction qui prime » [4, p. 69]. L'importance de l'objectif de solidarité familiale conduit à un recentrement de l'objectif du profit dans le « travail informel » qu'il convient de ne pas sous-estimer.

L'infléchissement de l'objectif du profit dans le « travail informel » pourrait être, dans les contextes spécifiques des pays du tiers monde (notamment de l'Afrique) l'expression d'une négociation difficile entre, d'une part, la pression d'un modèle économique dominant (le capitalisme) sur le plan mondial et, d'autre part, la référence à un modèle local inscrit dans l'histoire basé sur le travail non-marchand. Il est un révélateur de la capacité d'infraction positive des peuples du tiers monde face au capitalisme et à la logique de l'économie de marché autorégulateur qui lui est consubstantiel. Il est un essai de renormalisation qui déplace partiellement le travail du cadre d'une économie de marché supposée autorégulateur à celui d'une économie de marché régulée où le profit est subordonné à la solidarité familiale. Une des particularités notoires de la régulation de l'« économie informelle » dans les sociétés du tiers monde, par rapport à la régulation de l'économie dans les sociétés occidentales, est qu'elle est effectuée non par l'Etat (souvent affaibli), mais par les unités de productions qui coïncident souvent, dans leur composition, avec les unités familiales.

2. Une activité humaine socialisée peut-elle être informelle ?

L'informalité est de plus en plus attribuée à des activités importantes de la vie sociales dans des sociétés où le travail marchand ne constitue pas toujours le moyen exclusif ou dominant pour satisfaire les besoins de vie. Aussi contestable que soit l'idée d'une « activité humaine socialisée et informelle », on remarque, dans la littérature des experts et des organismes qui interviennent sur les questions du développement, une démultiplication des secteurs d'attribution de l'informalité. Désormais, l'informalité va bien au-delà du travail. Or, il existe une contradiction théorique et pratique dans l'idée d'« activité humaine socialisée et informelle » qu'il convient de démontrer.

2.1. L'attribution de l'informalité va bien au-delà du travail

Pour ceux qui pourraient être tenté de considérer que cette expression « le travail qui n'est plus le travail » est sans enjeux et que toute controverse à ce sujet ne relèverait que d'une polémique stérile, il convient de préciser qu'hélas, cette formule, aussi contestable soit-elle, n'est pas sans conséquence théorique et pratique. Cette expression n'est, en vérité, qu'une version parmi tant d'autres possibles de l'informalité que l'on attribue, à partir d'une posture ethnocentrique, aux activités qui se présentent différemment par rapport à ce que notre expérience nous fait poser comme norme de référence. Ainsi, au-delà de l'expression de « travail informel » pour désigner un « travail » qui présente un écart par rapport au travail marchand considéré comme norme, on parle d'« apprentissage informel » pour

désigner un dispositif d'apprentissage qui ne correspond pas à l'apprentissage scolaire supposée constituer la norme en la matière ; on utilise aussi l'expression d'« économie informelle » pour évoquer une économie qui est décalé par rapport aux règles de l'économie libérale, etc. Or, chacune de ces expressions renvoie à un domaine d'activité important de la vie sociale : le travail, l'éducation, l'économie. Il suffirait d'aller jusqu'au bout du raisonnement qui conduit à qualifier d'informel chacun de ces domaines d'activité pour que s'impose la conclusion selon laquelle il existerait des sociétés humaines informelles dont les activités auraient la particularité d'être informelles. Le sous-bassement idéologique et ethnocentrique d'une telle manière de caractériser les activités, les valeurs et les normes des autres, du point de vue des rapports sociaux et des relations interculturelles, est indéniable.

2.2. Il existe une contradiction théorique dans l'idée d'« activité humaine socialisée et informelle »

S'il est vrai que ce qui est qualifié d'informel dans le travail, dans l'apprentissage et dans l'économie, c'est l'activité qui est réalisée, alors la question qu'il importe vraiment de se poser, dans un premier temps, est celle de savoir si une activité humaine socialisée peut être « informelle ». Que serait une activité informelle ? Ce serait une activité privée de forme. Or la privation de la « forme » pourrait être la conséquence de l'absence d'une essence, d'une norme ou d'une structure dans l'activité en question, etc. Si la forme exprime l'essence, alors l'« activité informelle » serait une activité privée de la caractéristique essentielle qui fait qu'une activité est une activité. Auquel cas, c'est un non sens de parler d'« activité informelle ». Soit il s'agit d'une activité, et alors elle ne peut pas être informelle,

soit ce dont il est question est effectivement informel, alors la chose visée n'est pas une activité. Si la forme désigne la norme, alors, l'« activité informelle » serait réalisée dans un désert de normes. Mais, dans ce cas, l'« activité informelle » considérée ne serait pas ce qu'il est unanimement acquis qu'elle est, à savoir une activité socialisée puisque une des caractéristiques fondamentales de celle-ci réside dans l'œuvre dialectique de la norme. Si la forme, c'est l'organisation ou la structure, alors l'« activité informelle » serait réalisée dans le désordre puisque dépourvue d'organisation et de structure. Mais, dans cette hypothèse, l'« activité informelle » n'aurait pas l'efficacité sociale qui lui permet de durer et d'être inscrite dans un faisceau de relations sociales qui la valide en tant qu'élément de la culture.

Il semble donc qu'il faille en conclure que, si ce qu'on appelle une « activité informelle » existe en tant qu'activité humaine dont la réalisation répond à des buts déterminés tout en étant inscrite dans la dynamique de socialisation propre au collectif de vie concerné, alors l'activité en question peut être, éventuellement, tout sauf « informelle ».

2.3. Il existe une contradiction pratique dans l'idée d'« activité humaine socialisée et informelle »

Dans une approche plus concrète, en inscrivant ce que seraient les « activités humaines socialisées et informelles » dans le contexte réel des collectifs de vie concernés, on se rend compte que l'idée « d'une activité informelle » est en contradiction avec les manifestations concrètes de ces activités. Il en est ainsi du « travail informel », de l'« apprentissage informel » et de l'« économie informelle ».

2.3.1. L'activité de pêche comme « travail informel »

La pêche aux Comores est une de ces activités considérées comme relevant du « travail informel ». Pourtant quand on analyse l'activité de travail des pêcheurs, on se rend très vite compte que leur travail est loin d'être sans normes, sans valeurs et sans organisation [7]. Dans le cadre d'un projet de développement de la pêche artisanale aux Comores, qui visait entre autres à favoriser la pratique d'une pêche hauturière afin de préserver les espèces pélagiques côtières, deux techniques de pêche ont été introduites : les embarcations motorisées et les Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP). L'expérience d'appropriation des DCP a révélé que ces techniques aussi appréciées qu'elles soient par les pêcheurs ne pouvaient pas être introduites de façon mécanique dans le milieu technique et dans les activités de travail des pêcheurs car il existe un ensemble de normes constitutif de ce que les pêcheurs considèrent comme définissant pour eux la professionnalité d'un pêcheur que les DCP allait perturber. Dans la communauté socioprofessionnelle des pêcheurs comoriens, un profil de métier de « pêcheur pisteur » (qui cherche le poisson, le piste et le capture) est valorisé au détriment d'un profil de métier de « pêcheur cueilleur » (« qui ne fait que cueillir le poisson » autour des points DCP). Or, les DCP induisent le développement du profil de métier de « pêcheur cueilleur » et la dévalorisation, de fait, du profil de métier de « pêcheur pisteur ». La nouvelle technique des DCP est alors prise dans un débat (voire un conflit) de normes qui n'existerait pas si le travail des pêcheurs était effectivement « informel ». Comment, en effet, un débat de norme (ou un conflit autour des normes) serait-il possible s'il n'y avait pas une pluralité de normes qui s'affrontent dans les relations sociales qui se nouent dans l'activité de pêche ?

2.3.2. La transmission des savoirs dans l'agriculture comme « apprentissage informel »

La transmission des savoirs dans les situations concrètes de travail est une de ces activités qualifiées d'informelles. Quand on prend le cas de la transmission des savoirs dans l'agriculture aux Comores, on s'aperçoit que les savoirs utiles pour travailler efficacement dans ce domaine sont transmis dans différents lieux et institutions aux fonctions polyvalentes : la famille, les classes d'âge, les places publiques, les organisations mutualistes de mobilisation de la main-d'œuvre, etc. [6]. Toutefois, ces institutions forment un réseau institutionnel complexe par lequel passe chaque paysan depuis son jeune âge. C'est ce qui lui permet, tout au long de sa vie, de faire l'apprentissage du métier. Certes, un tel dispositif est complexe, mais les agriculteurs concernés savent parfaitement se situer dans ce réseau institutionnel de transmission du savoir. Bien que la variété et la polyvalence des institutions sociales par lesquels le savoir est transmis rendent difficilement visible la fonction de transmission qu'elles accomplissent, elle n'en est pas moins réelle. Il existe une rationalité propre dans le fonctionnement d'un tel système de transmission. Mais, elle est différente de celle des institutions modernes spécialisées dans la fonction de transmission des savoirs. Sa pertinence ne peut s'évaluer que relativement à sa corrélation à des objectifs sociaux variés et à un contexte socio-technique aux paramètres multiples.

2.3.3. *Le petit commerce ambulante comme aspect de l'« économie informelle »*

Un des cas qui illustrent le mieux l'économie dite informelle est celui du petit commerce ambulante. Cette activité économique est, en général, pratiquée par des chômeurs qui ont des difficultés à trouver un emploi ou par des jeunes très tôt déscolarisés. Ces derniers achètent des produits de consommation courante (tomate concentrée, allumette, dentifrice, savon, etc.) pour ensuite les revendre au marché ou dans les rues de la capitale. Le vendeur place les produits dans une brouette, ce qui lui permet de se déplacer avec sa marchandise à l'intérieur du marché, du quartier ou de la ville à la recherche des clients en criant « *towa urenge* » (« sors [l'argent] et prends »). Un jeune vendeur du « commerce informel » témoigne dans un journal local : « Quand je suis arrivé à Moroni vers 1995, j'étais au chômage et avec le peu d'argent dont je disposais, j'ai acheté un carton de boîtes de tomate concentrée que je vendais à l'unité. Je gagnais entre 20 et 25 francs [0,05 euro] par boîte. Selon les besoins des clients, je diversifiais les produits » [3]. Pour s'assurer d'avoir une marge de bénéfice satisfaisante, certains vendeurs ambulants s'organisent pour effectuer un achat collectif des produits à l'étranger. Un des vendeurs du groupe fait le voyage en Tanzanie, à Doubaï ou à Madagascar pour acheter une marchandise en quantité suffisante pour remplir un conteneur. « Le *business* qui inonde les Comores de textiles et produits de pacotille ne cesse d'évoluer. Par petits sauts, les commerçants attirés par les sirènes du "moins cher" s'aventurent jusqu'en Chine, en passant par les comptoirs asiatiques : Indonésie, Malaisie... » [Idem]. Le petit commerce ambulante, supposé relever de l'économie dite informelle, est pourtant loin d'être dépourvu de toute norme et de toute organisation. En effet, les produits vendus sont choisis de telle sorte qu'ils soient écoulés rapidement ; l'adoption de la brouette est faite pour permettre au vendeur d'aller au devant du client avec la marchandise ; l'appel régulier

« *towa urenge* » vise à attirer en permanence l'attention des passants sur le vendeur et la marchandise ; le regroupement des vendeurs pour effectuer l'achat des produits à l'étranger vise à améliorer le profit, etc. En outre, si l'« économie informelle » se distingue ou se rapproche de l'économie marchande ou de l'économie non-marchande, du point de vue des objectifs visés, cela implique qu'elle n'est pas sans finalité structurante.

3. Comment connaître le travail ainsi présenté ?

Un projet de production de savoir sur le travail ainsi présenté en appelle à certaines exigences épistémologiques qu'il convient d'élucider. Une analyse contextualisée à la fois des normes et des activités est nécessaire pour comprendre le travail dans ses différents modes. L'approche mise en œuvre en ergonomie pour étudier l'activité dans le travail marchand et la démarche qu'a développée l'ergologie pour analyser l'activité humaine fournissent des repères importants dans cette visée. Toutefois, des difficultés liées au mode d'existence des normes dans les « activités informelles » sont à identifier pour envisager les moyens de les surmonter.

3.1. Analyser les normes en les inscrivant dans un contexte

Il ressort de tout le propos qui précède que le « travail qui n'est plus le travail » est en fait un travail à part entière, mais différent du travail marchand. Le « travail informel », est un travail précisément parce qu'il est, comme tout travail, constitué par des normes, des valeurs et des activités. Néanmoins, la norme du « travail informel » est différente des normes du travail marchand. Elle est notamment d'accès relativement difficile. Souvent, il faut la chercher dans la parole et non pas dans l'écriture. Sa fonction organisatrice ne se donne à voir que dans le fil des activités sociales. Cela implique de mettre en œuvre une analyse fine des activités. Mais, chaque norme intrinsèque à une activité donnée étant étroitement corrélée aux normes d'autres activités, la cohérence d'une norme particulière ne peut être esquissée que dans une approche synthétique de la réalité sociale propre au collectif de vie concerné. Quand celui-ci est organisé de telle sorte que la satisfaction des besoins de ses membres peut passer aussi bien par le travail marchand, le travail non-marchand que par le « travail informel » (et que ces différentes modes du travail, au lieu de s'opposer systématiquement, se complètent souvent), il apparaît un phénomène de circulation des normes, des valeurs, des activités, des savoirs...d'un mode du travail à l'autre qui complique l'effort de les comprendre. C'est le sens de l'exemple repris par Yves Schwartz concernant les trois sortes d'usage du poisson capturé par les pêcheurs aux Comores : la part du poisson qui est donnée, celle qui est vendue et celle qui est destinée à la consommation familiale¹. Cette modalité d'usage du poisson par les pêcheurs comoriens condense en elle-même le

¹ Nous avons développé cette idée dans l'ouvrage : Nourouline A., 2001, *Technique et culture. Comment s'approprié-t-on des technologies transférées ?*, Toulouse, Octarès Editions.

travail non-marchand (produire pour donner et auto-consommer), le travail marchand (produire pour vendre) et le « travail informel » (puisque la pêche est considérée comme un « travail informel »).

3.2. L'étude des normes en ergonomie et en ergologie

Pour que la production d'un savoir sur le travail soit possible, il est nécessaire de diriger l'analyse vers ce qui fait sens ou signification dans le travail en question. C'est pour cela qu'il était important de commencer par montrer et démontrer que le « travail informel » n'est pas réellement informel et qu'il n'existe pas un modèle de travail dont les autres formes de travail ne seraient que des pâles copies imparfaites. Des disciplines telles que l'ergonomie de l'activité et l'ergologie, qui analysent respectivement le travail et l'activité humaine, construisent leurs approches méthodologiques autour d'hypothèses (qui sont en vérité bien plus que des hypothèses) centrées sur la norme dans le travail et dans l'activité.

En ergonomie de l'activité, analyser le travail, c'est faire l'étude du travail prescrit, du travail réel, mais surtout de l'écart entre les deux. Comprendre le travail, c'est, en quelque sorte, rendre compte du sens de l'activité en tant que gestion de l'écart qui existe entre le prescrit et les conditions réelles du travail. « Cette prescription, disent les auteurs de *Comprendre le travail pour le transformer*, s'impose à l'opérateur : elle lui est donc extérieure, elle détermine et contraint son activité. Mais simultanément elle est un cadre indispensable pour qu'il puisse opérer : en déterminant son activité elle l'autorise » [2, pp. 34-35]. Par conséquent, le prescrit en tant que norme est important à considérer, d'une part,

dans le processus de gestion de l'écart par les protagonistes du travail et, d'autre part, dans la formulation d'hypothèses de nature à expliquer l'écart entre le « prescrit » et le « réel » par l'analyste du travail.

Selon l'ergologie, dans toute situation d'activité humaine, il existe nécessairement des normes élaborées en amont des activités. Ce sont des « normes antécédentes » qui comportent diverses formes d'anticipation auxquelles les protagonistes se réfèrent pour réaliser les activités [9]. Ce concept englobe les savoirs relativement stabilisés qui sont de l'ordre d'un protocole expérimental (le prescrit, les objectifs, les règles, les missions...) et ceux qui sont issus de l'expérience (cultures de métier, savoir-faire, valeurs...). Dans le cours de l'activité, et pour tenir compte des paramètres imprévus de la situation de travail (variabilité, aléas, dysfonctionnements...), les protagonistes du travail procèdent à des réajustements des normes antécédentes. Le processus de construction dans lequel les normes antécédentes sont corrélées aux caractéristiques des situations de travail pour produire des normes en adéquation avec les conditions réelles de l'activité est appelé « renormalisation ». La norme antécédente et la renormalisation, en ergologie, sont importantes en tant que références pour la réalisation des activités et pour l'analyse de l'écart entre les normes et les conditions réelles du travail.

En ergonomie de l'activité, le principe épistémologique majeur dans la production de savoir sur le travail est donc la distinction entre le « prescrit » et le « réel ». En ergologie, le principe épistémologique central dans la production de savoir sur l'activité humaine réside dans la dialectique entre la norme antécédente et la renormalisation.

3.3. Difficultés et exigences liées à l'étude des normes dans les « activités informelles »

Partant de l'importance de l'analyse des processus de production des normes dans l'étude des activités humaines, la question de savoir ce que signifie connaître le travail quand le travail n'est plus le travail est étroitement liée à celle-ci : comment accéder aux normes et aux renormalisations du « travail informel » et du travail non marchand ? Tenant compte de tout ce qui précède (notamment en ce qui concerne l'oralité comme véhicule des normes, la polyvalence institutionnelle et le métissage des normes dans la vie sociale), l'effort intellectuel, orienté vers le repérage et la connaissance des normes dans les activités, aura à surmonter au moins deux difficultés majeures.

La première difficulté concerne la compréhension de l'écart entre le « prescrit » et le « réel » ou l'écart entre la « norme antécédente » et la « renormalisation ». Pour analyser l'écart en question, encore faut-il pouvoir identifier le prescrit ou la norme antécédente. Or ce repérage est difficile à effectuer à cause du rôle mineur de l'écrit dans les processus de production des normes dans le « travail informel » et dans le travail non-marchand. Il est vrai que l'écriture présente l'avantage de « fixer » la norme et de la donner à voir. A l'inverse, quand la parole est le support de la norme, cela la rend difficile à identifier et à connaître. De surcroît, la parole comme véhicule principal, voire exclusif, de la norme expose plus facilement aux erreurs de jugement et d'interprétation au sujet des processus de renormalisation en œuvre dans les activités humaines.

La seconde difficulté réside dans la complexité des normes quand les dimensions de la vie sociale (l'économique, le social, le religieux, l'artistique...) s'entremêlent et se métissent comme cela est souvent le cas dans les pays où le travail non-marchand et le « travail informel » sont importants. A ce niveau-là, aussi, les risques d'erreur sont importants lorsqu'on essaie de repérer et de comprendre les normes pertinentes en ce qui concerne une activité particulière, isolée pour les commodités de l'analyse, mais reliée étroitement à d'autres activités dans la réalité sociale. S'il est vrai que les activités sociales d'un collectif de vie forment un système dont la stabilité relative est l'effet d'une actualisation des normes au fil de l'expérience selon un processus de renormalisation, alors la cohérence d'une norme sociale ne peut être comprise qu'en situant celle-ci dans le système des normes auquel elle appartient. Autrement dit, comprendre une norme sociale implique de rendre compte de son métissage et de faire l'esquisse du faisceau interactif des normes dans le système concerné. Cela suppose d'observer les collectifs de vie concernées pour chercher, au-delà des conservatismes apparents, les transformations qui sont réalisées dans les profondeurs de l'expérience.

Une lecture positive de ces difficultés peut être faite en les systématisant en termes d'exigences épistémologiques que pose l'effort de production de savoir au sujet des activités humaines dont le « travail informel » et le travail non-marchand sont des modes qui permettent, sans doute, de mieux saisir la complexité. Il existe, en effet, deux à trois exigences épistémologiques sur lesquelles il semble difficile de faire l'impasse lorsqu'on a le projet de comprendre les activités humaines : l'intégration de la multidimensionnalité et la prise en compte de la singularité.

Pour intégrer la multidimensionnalité des activités, il est nécessaire d'adopter une approche pluridisciplinaire. La fonction de la pluridisciplinarité est de permettre d'appréhender les dimensions multiples (économiques, juridique, sociales...) qui constituent les activités et de mieux comprendre les normes ainsi que les processus de renormalisation qui y sont en œuvre. Aucune des dimensions particulières n'étant suffisante pour constituer le travail en tant qu'activité humaine socialisée, une approche unidisciplinaire ne peut que conduire à une simplification artificielle à la fois des activités et des normes étudiées. Mais, une démarche pluridisciplinaire effective et efficace ne peut pas se réduire à n'être que l'expression d'une compilation de disciplines différentes qui se juxtaposent. Alors, une collaboration interdisciplinaire autour d'un projet de production de savoir clairement formulé semble être une condition minimale pour que la pluridisciplinarité puisse fonctionner.

Pour prendre en compte les singularités des activités, c'est-à-dire la manière spécifique dont les savoirs et les valeurs se combinent et se déploient dans les activités réalisées au sein d'un collectif de vie donné, il est nécessaire d'associer les protagonistes du travail au projet de production de savoir sur les activités dont ils sont les auteurs. Ces derniers détiennent des savoirs investis dans l'activité, différents des savoirs académiques, mais nécessaires pour comprendre le travail. En outre, si la question des normes, dans leurs rapports aux activités, doit être considérée dans la complexité, alors, trois aspects différents, mais complémentaires, des normes doivent retenir l'attention : les normes sur le travail (lois et coutumes générales qui régissent le travail), les normes dans le travail (normes antécédentes produites dans les situations de travail) et les normes comme travail (travail de renormalisation effectué au cours de l'activité). Or, accéder à ces différents aspects des normes paraît

difficile, voire impossible, sans la collaboration active des protagonistes du travail au processus de production de savoir sur le travail dont ils sont les sujets individuellement ou collectivement.

Mais, ce n'est pas par un effet mécanique que la double collaboration, d'une part, entre les disciplines et, d'autre part, avec les protagonistes du travail pourra fonctionner. Pour que ces collaborations à géométrie variable puissent se mettre en place dans le cadre d'un Dispositif Dynamique à Trois Pôles (DD3P)² dont le premier pôle (celui de la collaboration entre les disciplines) et le deuxième pôle (celui de la collaboration avec les protagonistes du travail) ne peuvent se constituer et fonctionner qu'en la présence du troisième pôle dans lequel deux exigences éthique et épistémologique sont définies. L'exigence épistémologique postule que toute production de savoir sur les activités humaines requière, d'une part, la collaboration de leurs auteurs et, d'autre part, de les approcher dans leur complexité. L'exigence éthique véhicule une conception du sujet humain où celui-ci aspire à être producteur de ses propres normes de vie.

Dans le cadre d'un projet de connaissance du travail dans ses différentes manifestations historiques, ce DD3P présente au moins deux vertus importantes. Il neutralise les manifestations ethnocentriques qui portent à qualifier, d'emblée, toute activité humaine qui n'est pas marchande d'informelle et il est de

² Le Dispositif Dynamique à Trois Pôles (DD3P) est le cadre épistémologique à partir duquel l'ergologie étudie les activités humaines. Pour plus de développement sur le sujet, voir : Schwartz Y., 2000, « Ergonomie, philosophie et exterritorialité », dans *Le paradigme ergologique ou un métier de philosophe*, Toulouse, Octarès Editions, pp. 71-105. Voir aussi Di Ruzza R. et Halevi J., 2003, *De l'économie politique à l'ergologie. Lettre aux amis*, Paris, L'Harmattan.

nature à favoriser une production de savoirs sur les activités humaines qui peuvent être investis dans des projets de développement adaptés aux réalités locales des collectifs de vie concernés.

Références bibliographiques

- [1] CANGUILHEM G., 1991, *Le normal et le pathologique*, Paris, Quadrige/Presses Universitaires de France
- [2] GUERIN F., LAVILLE A., DANIELLOU F. et coll., 1997, *Comprendre le travail pour le transformer. La pratique de l'ergonomie*, Lyon, ANACT
- [3] LG et KES, « De Dubaï à la Chine, le "rêve américain" des petits commerçants », dans *Kashkazi*, N° 68/12-2007, Moroni (Comores)
- [4] LAUTIER B., 1994, *L'économie informelle dans le tiers monde*, Paris, La découverte
- [5] MAUSS M., 1997, *Sociologie et anthropologie*, Paris, Quadrige/Presses Universitaires de France
- [6] NOUROUDINE A., 2009, « *Des situations de production de savoirs aux lieux de leur transmission. Le cas de la production de vanille aux Comores* », in GESLIN P. (Coord.), *Réflexions sur l'anthropotechnologie*, Toulouse, Octarès Editions (publication en cours)
- [7] NOUROUDINE A., 2001, *Techniques et cultures ; Comment s'approprié-t-on des technologies transférées ?*, Toulouse, Octarès Editions
- [8] SAHLINS M., 1980, *Au cœur des sociétés*, Paris, Gallimard
- [9] SCHWARTZ Y., 2000, *Le paradigme ergologique ou un métier de Philosophe*, Toulouse, Octarès Editions